

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du 20 novembre 2015

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 20 novembre 2015 à 18h00, en session ordinaire.

Intervention du Président :

Eu égard aux attentats perpétrés dernièrement et en préalable de la séance du Conseil communautaire, le Président a souhaité, au nom des membres de l'Assemblée, exprimer sa solidarité et sa compassion envers les victimes et leur famille. Il exprime également tout son respect pour les actions menées par les forces de l'ordre et la justice.

Le Président souligne la capacité du Pays à se mobiliser face aux événements dramatiques vécus et condamne ces actes terroristes intolérables dans une République laïque.

Le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence qui sera suivie du chant de La Marseillaise.

Étaient présents :

M. Tagot, Mme Perron (Boismorand), Mme Coutant, Mme Henry, M. Marquet, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, M. Cammal, Mme Constantin, Mme De Metz, Mme Flandry (*point 1 à 7*), M. Laurent, Mme Quaix (*point 1 à 6*), M. Ravoyard, Mme Pedro, M. Tuisat, M. Hidas (Gien), Mme Loskoff (Langesse), M. Bongibault, M. Rigal (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Leroy, Mme Peloille, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-Lez-Gien), M. Chauvette (*point 3 à 13*), Mme Fleury (St Brisson Sur Loire), Mme Gaboret (St Gondon), M. Henry, Mme Meneau (St Martin Sur Ocre).

Étaient absents et ayant donné pouvoir :

M. Boucher à Mme Henry, Mme Cadier à Mme Constantin, M. Cornée à M. Bouleau, Mme E Silva à Mme Flandry, M. Fagart à M. Laurent, Mme Pereira à M. Cammal, M. Tindillère à M. Tuisat et M. Pougny à Mme Gaboret.

Étaient absents excusés :

Mme Meunier, M. Greuin, M. Chauvette (*points 1 et 2*), Mme Quaix (*point 7 à 13*), Mme Flandry (*point 8 à 13*).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h10.

Mme Flandry est désignée secrétaire de séance jusqu'au point 7 inclus puis M Chauvette à compter du point 8.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1 - Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Loiret

Rapporteur : Monsieur Bouleau

La loi NOTRe prescrit la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants. La Communauté des Communes Giennesoises comptabilise donc une population suffisante pour maintenir son périmètre à 11 Communes qui en sont d'accord. Cette loi prescrit également une évolution des compétences que satisfont dès à présent en partie les statuts de la CDCG modifiés par arrêté préfectoral du 9 juin 2015 :

<i>Compétences obligatoires</i>	<i>Loi NOTRe</i>	<i>STATUTS CDCG</i>	<i>Commentaires</i>
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (au sein du groupe de compétence « développement économique »)	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2016	
Collecte et traitements des déchets	1 ^{er} janvier 2017	En compétences optionnelles au 9 juin 2015	Modification des statuts à faire en 2016
Entretien gestion des aires d'accueil des gens du voyage	1 ^{er} janvier 2017	9 juin 2015	
Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2016	
Eau	1 ^{er} janvier 2020		Modification des statuts à faire avant 2020
Assainissement	1 ^{er} janvier 2020	En compétences optionnelles au 9 juin 2015	Modification des statuts à faire avant 2020
Suppression des références à l'intérêt communautaire dans le groupe de compétences « développement économique » sauf pour le soutien aux activités commerciales qui reste d'intérêt communautaire	1 ^{er} janvier 2017	Assujetti à l'intérêt communautaire au 9 juin 2015	Modification des statuts à faire en 2016

Le projet de schéma prévoit la suppression de 12 syndicats et suggère des évolutions non contraignantes au 1^{er} janvier 2017 pour 57 autres syndicats. Les élus sont invités au renforcement des compétences des EPCI à fiscalité propre, au regroupement des syndicats et au développement des collaborations conventionnelles afin de poursuivre la rationalisation des structures. La reprise des compétences transports scolaires et du scolaire par les EPCI à fiscalité propre est encouragée aussi le projet de schéma propose qu'une réflexion soit conduite sur une évolution ultérieure concernant le syndicat d'intérêt scolaire Les Choux/Boismorand ainsi que le SIIS de Saint-Martin-sur-Ocre/Saint-Brisson-sur-Loire.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REND UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Loiret présenté devant la commission départementale de coopération intercommunale du Loiret le 13 octobre 2015.

2 - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Rapporteur : Monsieur Pichery

La CLECT s'est réunie le 3 novembre 2015 pour examiner les points suivants :

- l'évaluation des transferts de charges relative à GEMAPI
- l'évaluation des transferts de charges relative à l'Office du tourisme
- l'évaluation des transferts de charges relative à la saison culturelle

Le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé par la CLECT tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

3 - Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2016 Rapporteur : Monsieur Pichery

La Communauté des Communes Giennoises est amenée à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), et ce préalablement à l'adoption du budget primitif du prochain exercice.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire auquel est annexée l'évaluation du schéma de mutualisation qui seront transmis aux Communes membres.

3 bis - Présentation de l'évaluation du schéma de mutualisation par le Président Monsieur Bouleau

L'évaluation du schéma de mutualisation des services est tenue à la disposition du public au siège de l'EPCI.

4 - Budget Principal – Décision modificative n° 3 – prise en compte des intérêts de l'emprunt structuré Rapporteur : Monsieur Pichery

En date du 16 octobre 2015, la Caisse française de financement local a transmis l'avis d'échéance relatif à l'emprunt MPH276602EUR. La formule de taux d'intérêt de cet emprunt est calculée sur la parité entre l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Afin de prendre en compte le montant des intérêts relatifs à l'emprunt MPH276602EUR, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Sens	Chapitre	Libellé	Montant
D	66	Intérêts des emprunts	35 000,00 €
C	74718	Autres participations	35 000,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 ci-dessus relative au budget principal.

5 - Approbation de la convention de financement de nuitées d'hôtels pour l'éloignement des auteurs de violences commises au sein de la famille Rapporteur : Christian Bouleau

Suite à la demande de Monsieur le Procureur de Montargis, dans le cadre du CISPD et de l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), il est convenu que cinq nuitées maximum dans des hôtels du Giennois pour cinq personnes différentes par an, résidant habituellement dans les communes de la Communauté des Communes Giennoises, sont mises en réservation permanente pour l'association Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes (SCJE) en vue de l'hébergement temporaire de personnes écartées du milieu familial par décision du procureur de la République ou du juge des libertés et de la détention de Montargis. Cette réservation permanente et mise à disposition sont prises en charge par la CDCG pour un coût maximum de 1 375,00 € par an.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention sur l'éloignement des auteurs de violences commises au sein de la famille,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

6 - Proposition d'adhésion au contrat groupe statutaire d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret Rapporteur : Monsieur Cammal

En 2015, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret a souscrit un contrat groupe, pour les agents CNRACL et les agents IRCANTEC.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DEMANDE** au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019 concernant les risques suivants : décès, accident de service et maladie imputable au service. Pour ces garanties le taux proposé est de 1%.

- **PREND ACTE** que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de gestion du Loiret défini dans la convention au taux de 0,05 % pour la souscription des garanties décès et accident du travail et maladie professionnelle,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention passée avec le Centre de gestion du Loiret ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

7 - Approbation de l'avenant à la convention des services communs Rapporteur : Monsieur Cammal

Les agents des services communs peuvent être amenés à effectuer des tâches ponctuelles relevant exclusivement de la Ville de Gien (exemple : les élections).

Afin que la Communauté des Communes Giennoises puissent refacturer le montant de ces missions directement à la Ville de Gien, il convient de prévoir dans la convention un article 4 bis :

« Article 4 bis : modalités de remboursement pour des missions ponctuelles

Les agents des services communs peuvent être amenés à effectuer des missions ponctuelles relevant exclusivement de la Ville de Gien (exemple : élections) et à ce titre la Ville de Gien doit rembourser la Communauté des Communes Giennoises. Le montant de remboursement effectué par la Ville de Gien à la CDCG se fera sur la base d'un état récapitulatif en appliquant les taux définis par délibération ou par la réglementation en vigueur. »

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention des services communs,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

8 - Approbation de la convention de rétrocession directe du réseau d'assainissement des lotissements Trocadéro 1, Trocadéro 2 et Trocadéro 3 à Gien Rapporteur : Monsieur Chaborel

La société Loire Investissement CPV représentée par M. Alfredo FERREIRA, a procédé à l'aménagement de trois lotissements : Trocadéro 1, 2 et 3 représentant 20 logements et 38 lots, ainsi que deux demi lots situés chemin de la Fontaine à Gien.

La présente convention a pour but de définir les conditions de rétrocession du réseau d'assainissement à la Communauté des Communes Giennoises.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de rétrocession directe du réseau d'assainissement du Trocadéro.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec la société Loire Investissement CPV, représentée par M. Alfredo FERREIRA.

9 - Approbation du renouvellement des conventions de dépôtage de matières de vidange à la station d'épuration de Gien Rapporteur : Monsieur Chaborel

La station d'épuration de Gien est dimensionnée pour recevoir et traiter des matières de vidange. Ces produits, issus de l'entretien des installations individuelles d'assainissement (fosses septiques, fosses toutes eaux) sont collectées par deux sociétés spécialisées : SGA MEYER à Poilly-lez-Gien, SRA SAVAC à Vaulx-en-Velin,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les conventions de dépôtage des matières de vidanges,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les sociétés SGA MEYER et SRA SAVAC.

10 - Approbation des conventions tripartites d'utilisation des équipements sportifs pour les collèges Les Clorisseaux à Poilly lez Gien, Ernest Bildstein et Jean Mermoz à Gien

Rapporteur : Monsieur Darmois

La Communauté des Communes Giennoises met à disposition des élèves du collège Les Clorisseaux à Poilly-lez-Gien, du collège Jean Mermoz et du collège Ernest Bildstein à Gien des équipements sportifs couverts dans le cadre des activités sportives éducatives.

Afin d'en réglementer l'usage et de fixer les participations financières liées à l'utilisation de ces équipements, il y a donc lieu désormais de signer des conventions tripartites entre le Département du Loiret, les établissements du second degré concernés et la Communauté des Communes Giennoises.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout acte afférent.

11 - Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Rapporteur : Monsieur Chauvette

En application du décret du 11 mai 2000, le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) des cantons de Gien, Châtillon-Coligny, Châtillon-sur-Loire et Briare (SMICTOM) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le contenu du rapport est, dès sa transmission, tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la transmission par le SMICTOM du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets au titre de l'année 2014.

12 - Approbation de la convention avec la Mutualité Sociale Agricole relative à la prestation de service unique - Multi accueil « Les petits princes » Rapporteur : Christian Bouleau

Le multi accueil « Les petits princes » accueille des enfants des familles allocataires de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). En contrepartie, la MSA s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement sous la forme d'une prestation de service unique selon le nombre d'heures payées par les familles ressortissantes du régime agricole.

Le montant de cette prestation est fixé à 66% du prix de revient horaire dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des participations facturées aux familles agricoles.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Communauté des Communes Giennoises et la MSA et relative à la prestation de service unique.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

13 - Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 Rapporteur : Monsieur BOULEAU

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Communauté des Communes Giennoises est attachée ;

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites en ce domaine ;

Considérant que la Communauté des Communes Giennoises souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPORTE** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la motion présentée.

Le Président informe des six décisions prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée depuis la dernière réunion du Conseil.

20/11/2015	39	Attribution le 26/10/2015 du marché d'étude préalable à l'élaboration de 3 PLUi à ECMO pour un montant de 12 872,50 €
20/11/2015	40	Attribution le 26/10/2015 du marché pour la construction de la salle de boxe - Lot 1 - Gros Œuvre : MV Bâtiment pour 99 600 € - Lot 2 - Charpente et bardage bois : Mouffron et Fils pour 46 491,38 € - Lot 3 - Couverture et bardage acier : Bordillon pour 32 390,54 € - Lot 4 - Isolation par l'extérieur : TPE Centre pour 15 562,12 € - Lot 5 - Menuiseries extérieures aluminium et acier : Sud Métallerie pour 49 570,47 € - Lot 6 - Plâtrerie, isolation et faux plafond : Bidet pour 19 250 € - Lot 7 - Menuiseries intérieurs : Tavernier pour 7 800 € - Lot 8 - Plomberie, sanitaire et chauffage : Heyer et Martin pour 85 853 € - Lot 9 - Electricité et éclairage : Servitechnique pour 19 035,48 € - Lot 10 - Carrelage : Neyrat pour 7000 € - Lot 11 - Peinture et sol souple : Les peintures du Gâtinais pour 8 005 € - Lot 12 - Equipement sportif : Sportcom pour 23 190 € - Lot 13 - VRD : TPCM pour 12 245,15 € - Lot 14 - Espaces Verts : Pépinière Mellot pour 5 000 €
20/11/2015	41	Le 28/10/2015 notification du marché de la réalisation de prestations d'architecte conseil pour les opérations façade à AFDA (Marché à bons de commande maxi 5 500 €)
20/11/2015	42	Le 05/11/2015 lancement de la consultation du marché pour l'étude de circulation et de stationnement dans le centre-ville de Gien
20/11/2015	43	Le 12/11/2015 attribution du marché de transport des boues sous forme liquide des stations d'épuration à SGA J. Meyer (Marché à bons de commande mini 25 000 € maxi 60 000 €)
20/11/2015	44	Le 13/11/2015 lancement de la consultation du marché pour la réalisation d'études thermiques dans le cadre de l'OPAH

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 19h35.



Le Président,

Christian BOULEAU

Certifié affiché le : 27 NOV. 2015